



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 juin 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 juin 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 juin 2005

**Recrutement d'un directeur de projet contractuel en charge du
projet de rénovation urbaine**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Adjoints :

Mlle Fabienne RAVENEAU

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Direction Ressources Humaines**Recrutement d'un directeur de projet contractuel en charge du projet de rénovation urbaine**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :
 Mesdames et Messieurs,
 Après examen par la Commission Générale,
 Sur proposition du Maire,

Nous venons d'approuver le dossier qui sera transmis pour examen à l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain.

Pour piloter ce projet il convient d'ores et déjà de constituer une équipe projet qui progressivement va se mettre en place.

Outre le Directeur de projet, elle sera constituée dans un premier temps d'une secrétaire et d'un agent de Développement Social et se verra renforcée, dans sa phase opérationnelle, d'une assistante administrative et financière.

Au sein de cette équipe, le Directeur assurera la responsabilité de la conduite de ce projet.

Sa mission recouvre trois tâches :

- le pilotage global du projet ;
- le développement opérationnel du programme d'action ;
- la mise en synergie du partenariat local.

Le directeur de projet sera placé sous l'autorité directe du Directeur Général des Services de la Ville et assurera ses missions en lien avec l'ensemble des services de la Ville et en relation permanente avec les partenaires institutionnels.

A ce titre, la ville de Niort a créé un poste d'ingénieur territorial. Il est donc proposé de recruter, contractuellement sur la base de l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, le directeur de projet qui sera rémunéré sur la base du 9^e échelon de la grille des ingénieurs territoriaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création de poste ci-dessus mentionnée.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
 L'Adjoint au MaireL'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE